

## **CHRONIQUE DU HAUT-DOUBS**

### La décentralisation dans ses pompes et ses œuvres

L'affaire se situe dans le Haut-Doubs et concerne plusieurs communes, sommées de construire un réseau d'assainissement pour éviter l'infiltration d'eaux usées dans le bassin versant d'une rivière de première catégorie. C'est toujours le syndrome de l'incendie Pernod de Pontarlier et des résurgences de la fée verte dans la Loue.

Le temps presse et les communes lancent une étude, assortie d'une taxe pour la financer. Les comptables du Trésor -grâce à Dieu, on n'a pas créé un réseau de comptables pour les collectivités locales- émettent, par voie de rôle, des titres de paiement.

Etonnement, car la taxe est le prix d'un service rendu (ordures ménagères, eau...) et ne pourrait s'appliquer qu'aux bénéficiaires d'un réseau d'assainissement, titulaires d'un branchement. Ce qui n'est manifestement pas le cas. Protestations contre cette nouvelle taxe, sans pour autant en soulever l'illégalité : le financement de l'étude aurait du être intégré à l'assiette globale de travaux et assuré par la taxe de branchement. On a pourtant vite senti le vent du boulet dans les communes et ristourné les chèques de règlement aux contribuables.

Voilà qui ne fait pas sérieux et renvoie à une question : celle du bon fonctionnement des soupapes de sécurité dans ce type de décision décentralisée. Deux échelons auraient du sonner le tocsin : le ou les comptables du Trésor qui ont émis les titres de recette, le service d'assistance des communes, au conseil général. Car, enfin, on a créé ce service, il y a plus de 20 ans, dans l'euphorie de la décentralisation, après la suppression de la tutelle qui avait du bon. C'était un président réputé de droite ; aujourd'hui, c'est un président de gauche, mais les communes ne sont pas mieux loties et la leçon est sans appel : réformer d'urgence la décentralisation. Le point de croissance qui manque à ce pays est le prix à payer des trois niveaux de réforme : structures, compétences, financement.

